

## 11éme colloque de L'ACN –Session 2

### L'enregistrement des systèmes de retraite dans les comptes nationaux : le point sur les révisions du SCN.

François Lequiller, OCDE

7 Décembre 2005

Le SCN est en cours de révision. La prochaine version de ce manuel, appelée « SCN 1993 Révision 1 », est prévue pour 2008<sup>1</sup>. Ce court papier expose dans les grandes lignes les arguments pour ou contre une réforme du SCN quant à l'enregistrement des systèmes de retraite. Ce sujet est probablement le plus débattu de ce « round » de révision du SCN. Le conflit se concentre sur l'enregistrement des systèmes de retraite d'employeurs par répartition, et en particulier pour les fonctionnaires, qui selon les uns devraient être enregistrés comme des systèmes d'épargne individuelle, et selon les autres devraient rester enregistrés comme des systèmes de transferts courants. Cette divergence pourrait peut-être, malheureusement, aboutir à une différence entre le système mondial (SCN) et le système européen (SEC). L'OCDE, particulièrement soucieuse de la comparabilité des comptes de ses pays membres, est partisan d'une solution de compromis, qui lui semble à portée de main.

---

<sup>1</sup> Les détails du programme de la révision sont exposés sur le site (très bien fait) de la Division Statistique des Nations Unies : <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/snarev1.asp>